



Jazz Aviation S.E.C. Code d'éthique des fournisseurs

À Jazz, nous nous engageons à respecter des normes élevées en matière de service, de qualité des produits, d'honnêteté et d'intégrité dans toutes nos relations commerciales et nous attendons la même chose de nos fournisseurs. Le présent document définit nos attentes à l'égard des fournisseurs (et de tout sous-traitant autorisé), ainsi que de leur chaîne d'approvisionnement, en ce qui concerne la fourniture de biens et de services à Jazz.

Conformité et intégrité

- Se conformer à l'ensemble des lois applicables à la production et à la fourniture de biens et de services pour Jazz, y compris éviter toute forme de pot-de-vin, d'extorsion, de corruption et de fraude;
- Ne pas tenter d'obtenir un avantage indu et ne pas exercer une influence indu sur la capacité d'un(e) employé(e) de Jazz à prendre des décisions éclairées, impartiales et objectives au nom de Jazz;
- Le cas échéant, maintenir des processus efficaces pour minimiser le risque de livraison de pièces ou de matériaux contrefaits;
- Divulguer à Jazz toute situation de conflit d'intérêts potentiel; divulguer également à Jazz toute information à propos des employé(e)s de Jazz ayant un intérêt important quelconque dans les activités du fournisseur ou toute autre sorte de liens économiques avec le fournisseur; et
- S'abstenir de négocier les titres de la société mère de Jazz, Chorus Aviation Inc. en ayant connaissance d'information non publique importante concernant Chorus Aviation Inc.

Main-d'œuvre, santé et sécurité

S'assurer qu'il n'y a aucun travail forcé et aucun travail d'enfants dans la chaîne d'approvisionnement.

- Respecter les lois applicables en matière d'emploi et de travail, notamment en ce qui concerne les salaires, les périodes de repos, les droits à congé et les droits de négociation collective;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité conçues pour éviter ou atténuer les blessures et les maladies liées au travail, conformément aux lois applicables en matière de santé et de sécurité;
- Se conformer aux lois et aux règlements applicables en matière de santé et de sécurité; s'engager à respecter les normes établies par la politique sur la consommation d'alcool, de cannabis, de drogues illicites et de médicaments de Jazz;
- Fournir au personnel un accès raisonnable à de l'eau potable et à des installations sanitaires, à de l'équipement de sécurité incendie, à de la formation et à des documents sur la préparation et la capacité de réaction aux situations d'urgence, à des matériels d'hygiène industrielle, à un environnement de travail sécuritaire et adéquat, y compris en ce qui a trait à l'éclairage, la ventilation et la protection des machines; et
- Interdire la discrimination, le harcèlement, la violence et les abus en milieu de travail.



Sécurité des données et protection de la vie privée

- Conserver les renseignements de manière sûre et précise et disposer de politiques et de procédures adéquates en matière de sécurité de l'information;
- Utiliser les renseignements obtenus dans le cadre de la relation avec Jazz uniquement aux fins de la relation en lien avec l'approvisionnement; et
- Aviser Jazz rapidement des incidents, réels ou appréhendés, de violation de la protection des renseignements personnels, d'intrusion ou de perte de renseignements de Jazz.

Environnement

- Mener ses activités et ses affaires de manière prudente et responsable, et avec toute l'attention et la diligence possible en ce qui concerne les questions environnementales;
- Éviter les émissions, la consommation d'énergie et la consommation d'eau inutiles lors de la production de biens et de services pour Jazz;
- Éviter les déchets inutiles en appliquant les principes de prévention, de minimisation et de réutilisation; et
- Respecter les normes réglementaires applicables au stockage, au transport et à l'élimination des matières et des déchets dangereux.

Sous-traitants et fournisseurs de services

- Si le fournisseur a le droit de retenir les services de sous-traitants en vertu de son contrat avec Jazz, il doit s'assurer que le sous-traitant respecte également le présent Code. Cette exigence est intégrée aux méthodes de gestion du fournisseur pour la sélection, la gestion, la conservation et le rendement des sous-traitants et autres fournisseurs du fournisseur.

Signalement de préoccupations

Toute personne ayant des motifs raisonnables de croire qu'un fournisseur a enfreint le présent Code est invitée à faire part de ses préoccupations à la personne-ressource de Jazz. Jazz se réserve le droit de demander périodiquement aux fournisseurs d'attester qu'ils se conforment au présent Code et, sous réserve des droits juridiques et contractuels, de procéder à des audits de conformité.